

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Mai 2021

146X21

AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ AVEC LE TITULAIRE - TRAVAUX DE CREATION D'UN PLATEAU D'ATHLETISME EN REVETEMENT SYNTHETIQUE AVEC REFECTION DE LA PISTE EN STABILISE – COMPLEXE JEAN ROURE

L'élue déléguée aux marchés publics expose :

En application des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique, une procédure adaptée ouverte a été lancée afin de désigner la société en charge des travaux pour la création d'un plateau d'athlétisme en revêtement synthétique avec réfection de la piste en stabilisé.

La commission MAPA réunie en date du 17 mai 2021, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, a émis un avis favorable sur la proposition remise par la société Agilis S.A.S - Agence Sud pour un montant de 730 008,98 HT.

Aussi il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser Le Maire à signer le marché unique avec l'entreprise retenue à l'issue de la réunion de la commission MAPA.

Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir entendu cet exposé:

- AUTORISE Le Maire à signer et à exécuter le marché de travaux avec la société :

Agilis S.A.S- Agence Sud, 245 allée du Sirocco. ZA la Cigalière IV 84250 le Thor
Siret : 443 222 328 00025

- PRÉCISE que les crédits nécessaires au paiement des prestations ont été prévus au budget 2021,

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 33
CONTRE : 2 – M – FUSONE - COCH
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 27 Mai 2021
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE
JEAN-MARC LEONETTI